

**Procès-verbal du conseil des commissaires
Commission scolaire des Navigateurs**

10e séance, 16^e année

**Province de Québec
Commission scolaire des Navigateurs
Saint-Romuald**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Navigateurs, tenue le 22 avril 2014, à 19 h 30, au centre administratif de Saint-Romuald, au 1860, 1^{re} Rue, Saint-Romuald, **sous la présidence de monsieur Léopold Castonguay.**

Membres du conseil des commissaires présents :

Monsieur Léopold Castonguay, président du conseil des commissaires
Madame Gisèle Beaulieu, commissaire
Monsieur Jean-Yves Bégin, commissaire
Madame Pascale Bélanger, commissaire
Monsieur Sylvain Blais, commissaire
Monsieur Marc Brochu, commissaire
Monsieur Michel Chabot, commissaire
Monsieur François-Yves Dubé, commissaire-parent
Madame Lise Fréchette, commissaire
Madame Claudette Gosselin Fecteau, commissaire
Monsieur Richard Légaré, commissaire
Monsieur Pascal Léveillé, vice-président du comité exécutif
Madame Sindy Ormerod, commissaire
Madame Denise Poulin, présidente du comité exécutif
Monsieur Denis Shaink, commissaire
Madame Claire Rochon Fréchette, commissaire
Monsieur Éric Tardif, commissaire
Monsieur Guy Trottier, commissaire
Monsieur Marcel Vézina, commissaire
Monsieur Denis Vien, commissaire

Membres du conseil des commissaires à absents :

Monsieur François Caron, vice-président du conseil des commissaires
Monsieur Michel Bédard, commissaire
Monsieur Richard Côté, commissaire
Monsieur Jérôme Demers, commissaire-parent
Madame Nicole Landry, commissaire

Membres du personnel administratif présents :

Madame Esther Lemieux, directrice générale
Monsieur Bertin Fillion, directeur général adjoint
Monsieur Benoît Langlois, directeur général adjoint
Madame Guylaine Giguère, secrétaire générale
Madame Hélène Boucher, directrice des Services éducatifs – Adultes et formation professionnelle
Monsieur Denis Bourbeau, directeur des Services des ressources humaines et des Services des communications
Monsieur Richard Dion, directeur des Services des ressources matérielles
Madame Claire Gagnon, directrice des Services éducatifs – Jeunes
Monsieur Pierre Gaumont, directeur des Services des technologies de l'information et des communications

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Recueillement

1.2 Ouverture de la séance ordinaire par le président

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

Après un moment de recueillement, le président déclare la séance ordinaire du conseil des commissaires en date du 22 avril 2014 ouverte à 19 h 33.

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du conseil des commissaires ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

1.3.2 Quorum

La secrétaire générale confirme qu'il y a quorum.

1.4 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean-Yves Bégin et résolu :

D'adopter l'ordre du jour suivant :

1.0 Préliminaires

- 1.1 Recueillement
- 1.2 Ouverture de la séance ordinaire par le président
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
 - 1.3.1 Avis de convocation
 - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mars 2014 – Décision
- 1.6 Interventions du public
- 1.7 Interventions ou rapport des élèves de la commission scolaire
- 1.8 Correspondance
- 1.9 Rapport du président
- 1.10 Rapport du comité exécutif

2.0 Décisions

- 2.1 Calendrier scolaire 2015-2016 - Adoption
- 2.2 Politique relative aux services de garde en milieu scolaire, ainsi qu'à la gestion et l'utilisation de leurs surplus financiers - Adoption
- 2.3 Politique pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif - Adoption
- 2.4 Régime d'emprunts spécifique – Projet de la Bibliothèque municipale et scolaire – École du Bac – St-Lambert-de-Lauzon
- 2.5 École secondaire les Etchemins – Réfection des vestiaires des gymnases et des salles de toilette – Adjudication de contrat
- 2.6 École Pointe-Lévy – Échange de terrains avec la Ville de Lévis – Lots 4 640 161 et 2 154 328 – Amendement de la résolution CC-11-12-141
- 2.7 École Pointe-Lévy – Échange de terrains avec la Ville de Lévis – Lots 4 640 161 et 2 154 358 – Demande d'autorisation – Amendement à la résolution CC-11-12-142
- 2.8 École du Bac – Bibliothèque scolaire et municipale – Comité de concertation – désignation des membres
- 2.9 Comité de sélection – Sélection de firmes en entretien ménager
- 2.10 Demande de financement pour les élections scolaires du 2 avril 2014

CC-13-14-104

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

3.0 Information

3.1 Rapport de la directrice générale

4.0 Rapport des comités

4.1 Comités obligatoires

4.1.1 Comité de gouvernance et d'éthique

4.1.2 Comité de vérification

4.1.3 Comité des ressources humaines

4.1.4 Comité de transport

4.1.5 Comité EHDAA

4.1.6 Comité de parents

4.2 Comités internes formés par la Commission scolaire des Navigateurs

5.0 Questions diverses

5.1 Questions et messages des commissaires

6.0 Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

CC-13-14-105

1.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mars 2014 - Décision

ATTENDU l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU que le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mars 2014 a été transmis à tous les membres du conseil des commissaires le 16 avril 2014,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Shaink et résolu :

DE dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mars 2014 et d'adopter celui-ci tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.6 Interventions du public

Aucune intervention

1.7 Interventions ou rapport des élèves de la commission scolaire

Sujets d'interventions

Jeux olympiques spéciaux du Québec de 2015

Monsieur Luc Lévesque, directeur à l'École Pointe-Lévy, et monsieur Michel Gagné, Chef du Service des sports et du plein air à la Ville de Lévis et responsable de la mise en place des Jeux olympiques spéciaux, présentent une courte vidéo aux membres du conseil des commissaires et donnent de l'information à ce sujet.

Ils mentionnent que le mouvement des olympiques est une organisation mondiale présente dans 160 pays.

Ils précisent que les jeux auront lieu les 6, 7 et 8 mars 2015, durant la semaine de relâche et qu'une conférence de presse aura lieu à ce sujet le mardi 29 avril 2014 à 10 h. Ils mentionnent également qu'à Lévis, 600 athlètes y participeront dans sept disciplines différentes. Parmi eux, il y aura notamment des élèves de l'École secondaire les Etchemins ainsi que de l'École secondaire Guillaume Couture.

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

Concours « @nime ta francophonie »

Monsieur Steve Morneau, directeur à l'École St-Joseph, informe les membres du conseil des commissaires que monsieur Gérald Charron, enseignant, a remporté le prix de littérature dans le cadre du concours « @nime ta francophonie. » Il a reçu une bourse de 3000 \$ pour l'achat de matériel didactique pour sa classe.

1.8 Correspondance

Aucune correspondance

1.9 Rapport du président

Monsieur Léopold Castonguay, président de la commission scolaire, présente son rapport, tel que déposé à l'ensemble des membres du conseil des commissaires et donne de l'information sur différents sujets.

1.10 Rapport du comité exécutif

Madame Denise Poulin, présidente du comité exécutif, informe les membres du conseil des commissaires des décisions prises lors de la séance ordinaire du comité exécutif du 8 avril 2014.

2.0 DÉCISIONS

2.1 Calendrier scolaire 2015-2016 - Adoption

ATTENDU que la *Loi sur l'instruction publique* précise, à l'article 238, que « la commission scolaire établit les calendriers scolaires des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique » ;

ATTENDU que tel que prescrit par la *Loi sur l'instruction publique*, la consultation auprès des diverses instances impliquées a été menée;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean-Yves Bégin et résolu:

QUE le calendrier scolaire 2015-2016 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.2 Politique relative aux services de garde en milieu scolaire, ainsi qu'à la gestion et à l'utilisation de leurs surplus financiers - Adoption

ATTENDU le mandat du Comité relatif aux services de garde composé de trois commissaires et d'un commissaire parent, qui est de réviser les orientations générales de la *Politique relative aux services de garde en milieu scolaire, ainsi qu'à la gestion et à l'utilisation de leurs surplus financiers* et, s'il y a lieu, de proposer des amendements;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lise Fréchette et résolu :

DE MODIFIER la *Politique relative aux services de garde en milieu scolaire, ainsi qu'à la gestion et à l'utilisation de leurs surplus financiers*. Le document est déposé aux présentes et versé aux archives sous la cote CC-13-14-107;

ADOPTÉE à l'unanimité

CC-13-14-106
SEJ

CC-13-14-107
SEJ

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

CC-13-14-108

SEJ

2.3 Politique pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif - Adoption

ATTENDU la préoccupation partagée par plusieurs organismes gouvernementaux et paragouvernementaux concernant une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif;

ATTENDU le Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ) lequel comporte un volet relatif à adopter un mode de vie sain (volet nutritif) et actif (volet activité physique);

ATTENDU que ces volets donnent la possibilité de faire de la prévention et de développer de saines habitudes de vie chez les jeunes;

ATTENDU les consultations effectuées auprès des différentes instances de la commission scolaire;

ATTENDU que la planification stratégique 2013-2016 de la Commission scolaire des Navigateurs, au but 4, s'engage à favoriser un environnement sain et sécuritaire à partir d'une approche globale de la santé.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Chabot et résolu :

D'ADOPTER la *Politique pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif* laquelle est déposée aux présentes et versée aux archives sous la cote CC-13-14-108.

ADOPTÉE à l'unanimité

CC-13-14-109

SRF

2.4 Régime d'emprunts spécifique – Projet de la Bibliothèque municipale et scolaire – École du Bac – St-Lambert-de-Lauzon

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière (RLRQ., chapitre A-6.001)*, la Commission scolaire des Navigateurs (la « commission scolaire ») désire instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2014, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances et de l'Économie, à titre de responsable du Fonds de financement, et ce, pour un montant n'excédant pas 663 700 \$;

ATTENDU QU'en vertu du Programme Aide aux immobilisations (le « Programme ») du ministère de la Culture et des Communications, la commission scolaire désire emprunter à long terme pour la réalisation du projet de la Bibliothèque municipale et scolaire – École du Bac – St-Lambert-de-Lauzon (le « Projet »);

ATTENDU QU'aux fins du Projet, le ministre de la Culture et des Communications (le « Ministre ») a, dans le cadre du Programme, accordé à la commission scolaire une subvention relativement aux emprunts à être effectués en vertu de ce régime d'emprunts;

ATTENDU QUE le ministre des Finances et de l'Économie, à titre de responsable du Fonds de financement est disposé à prêter à la commission scolaire les sommes nécessaires pour la réalisation des emprunts à long terme requis pour les fins du Projet;

ATTENDU QU'il y a lieu d'instituer un régime d'emprunt spécifique, valide jusqu'au 31 décembre 2014, permettant à la commission scolaire, pour la réalisation du Projet dans le cadre du Programme, d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances et de l'Économie, à titre de responsable du Fonds de financement, et ce, pour un montant n'excédant pas 663 700 \$;

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

ATTENDU QUE la commission scolaire désire déléguer, dans le cadre de ce régime d'emprunts à long terme, les pouvoirs d'emprunt et d'approbation des conditions et modalités à certains de ces dirigeants, pourvu qu'ils soient au moins deux agissant conjointement, afin qu'ils puissent conclure toute transaction d'emprunt en vertu de ce régime, en établir les montants et les autres caractéristiques et fixer ou accepter les conditions et modalités relatives à chacune de ces transactions;

ATTENDU QUE la commission scolaire a été autorisée par la Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport à instituer le présent régime d'emprunts à long terme auprès du ministre des Finances et de l'Économie, à titre de responsable du Fonds de financement pour le Projet;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sindy Ormerod et résolu :

QUE, pour les fins du Projet réalisé dans le cadre du Programme, un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2014, permettant à la commission scolaire d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances et de l'Économie, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 663 700 \$, soit institué;

QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, on ne tienne compte que la valeur nominale des emprunts effectués par la commission scolaire;

QUE chaque emprunt conclu en vertu du présent régime d'emprunts soit effectué en monnaie légale du Canada;

QUE, sous réserve du montant maximal déterminé au paragraphe 1, chaque emprunt comporte les caractéristiques et limites suivantes :

- a) l'emprunt sera contracté en vertu d'une convention de prêt à long terme à intervenir entre la commission scolaire et le ministre des Finances et de l'Économie, à titre de responsable du Fonds de financement et il sera régi par cette convention de prêt et par le billet visé ci-dessous;
- b) l'emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances et de l'Économie, à titre de responsable du Fonds de financement;
- c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret 1267-2001 du 24 octobre 2001 concernant les critères de fixation des taux d'intérêt qui peuvent être exigés sur ces emprunts ainsi que la nature des coûts imputables dans le calcul de ces taux ou dans le calcul du remboursement des emprunts, modifié par le décret 1057-2013 du 23 octobre 2013, adopté en vertu de l'article 24 de la *Loi sur le ministère des Finances (RLRQ, chapitre M-24.01)*, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
- d) aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, ainsi que des frais de gestion et d'émission, la créance que représente pour la commission scolaire la subvention qui lui a été accordée par la Ministre pour la réalisation du Projet dans le cadre du Programme, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances et de l'Économie, à titre de responsable du Fonds de financement, aux termes d'un acte d'hypothèque mobilière à intervenir entre la commission scolaire et le ministre des Finances et de l'Économie, à titre de responsable du Fonds de financement;

QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

le président

ou la directrice générale

ou le directeur des Services des ressources financières

ou le vice-président

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

ou la secrétaire générale

pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, au nom de la commission scolaire, à signer la convention de prêt, les actes d'hypothèque mobilière, les billets et tous les autres contrats et documents relatifs aux emprunts contractés en vertu du présent régime, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net des emprunts et à en donner bonne et valable quittance, à apporter toutes modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, à poser tous actes et à signer tous documents, nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes;

QUE, dans la mesure où la commission scolaire a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les fins du Projet, la présente résolution remplace toute résolution antérieure adoptée pour les mêmes fins.

ADOPTÉE à l'unanimité

CC-13-14-110

SRM

2.5 École secondaire Les Etchemins – Réfection des vestiaires des gymnases et des salles de toilettes – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public #140402-37 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour la réfection des vestiaires des gymnases et des salles de toilette de l'École secondaire les Etchemins;

ATTENDU les résultats dudit appel d'offres suite à l'ouverture des soumissions effectuée le 22 avril 2014;

ATTENDU l'analyse des soumissions réalisée par la firme Gagnon, Letellier, Cyr, Ricard, Mathieu & Associés, architectes et la recommandation qui en découle, tel qu'il appert au document joint;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lise Fréchette et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à l'entreprise *Constructions Jacques Dubois & Fils Inc.*, de Lévis, le contrat pour la réfection des vestiaires des gymnases et des salles de toilette de l'École secondaire les Etchemins au montant de 478 000,00 \$, taxes non incluses, celle-ci ayant présenté la soumission la plus basse jugée conforme;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Richard Dion, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

CC-13-14-111

SRM

2.6 École Pointe-Lévy – Échange de terrains avec la Ville de Lévis - Lots 4 640 161 et 2 154 328 – Amendement à la résolution CC-11-12-141

ATTENDU que par la résolution CC-11-12-141 la Commission scolaire des Navigateurs a accepté de céder une parcelle du lot 4 640 161 à la Ville de Lévis en échange d'une parcelle du lot 2 154 328 d'une valeur équivalente;

ATTENDU que la superficie requise s'établit maintenant à 1 934 m² au lieu des 1 804 m² identifiés originalement;

ATTENDU qu'il y a lieu de désigner la directrice générale, madame Esther Lemieux, en tant que cosignataire de l'acte notarié à intervenir;

**Procès-verbal du conseil des commissaires
Commission scolaire des Navigateurs**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Blais et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs amende la résolution CC-11-12-141 :

1. en remplaçant la superficie approximative de 1 804 m² par une superficie de 1 934 m² tel qu'il appert sur le plan d'arpentage préparé par Monsieur Michel Robitaille, arpenteur-géomètre (Minute 16707, en date du 7 mars 2014),
- et
2. en substituant le nom de madame Esther Lemieux, directrice générale, en lieu et place de madame Joanne Plourde.

ADOPTÉE à l'unanimité

CC-13-14-112

SRM

- 2.7 **École Pointe-Lévy – Échange de terrains avec la Ville de Lévis – Lots 4 640 161 et 2 154 328 – Demande d'autorisation – Amendement à la résolution CC-11-12-142**

ATTENDU la résolution CC-11-12-141, amendée par la résolution CC-13-14-111 par laquelle la Commission scolaire des Navigateurs acceptait de céder une parcelle du lot 4 640 161 d'une superficie de 1 934 m² à la Ville de Lévis;

ATTENDU la résolution CC-11-12-142 par laquelle la Commission scolaire des Navigateurs adressait à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de l'époque, madame Michelle Courchesne, une demande d'« *autorisation d'aliéner de gré à gré une parcelle du lot 4 640 161, d'une superficie approximative de 1 804 m², en faveur de la ville de Lévis en échange d'une parcelle du lot 2 154 328 d'une superficie approximative de 1 248 m², lesdits lots ayant une valeur équivalente établie à 162 400 \$ respectivement* »;

ATTENDU que la valeur de l'évaluation municipale affectant la parcelle du lot à céder s'établit à 112 280 \$ selon la dernière évaluation municipale en vigueur, cette valeur étant celle à laquelle réfère le « *Règlement sur les normes, conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire* »;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Blais et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs amende la résolution CC-11-12-142 en remplaçant :

1. la superficie de 1 804 m² pour une superficie de 1 934 m²;
- et
2. la phrase « *lesdits lots ayant une valeur équivalente établie à 162 400 \$ respectivement* » par la phrase « *le lot à céder ayant une évaluation municipale estimée à 112 280 \$ et lesdits lots ayant une valeur marchande équivalente établie au montant de 162 400 \$* ».

ADOPTÉE à l'unanimité

CC-13-14-113

SRM

- 2.8 **École du Bac – Bibliothèque scolaire et municipale – Comité de concertation – Désignation des membres**

ATTENDU le protocole d'entente intervenu entre la Commission scolaire des Navigateurs et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon en vue de la construction et de l'opération d'une bibliothèque scolaire et municipale;

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

ATTENDU qu'il est prévu au protocole d'entente qu'un comité de concertation soit constitué d'au moins deux représentants désignés par la commission scolaire;

ATTENDU qu'il est proposé de désigner madame Corinne Maldague, enseignante, et madame Diane Boyer, parent bénévole, toutes deux membres du conseil d'établissement de l'École du Bac, à titre de représentantes élues au comité de concertation.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sindy Ormerod et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs désigne mesdames Corinne Maldague et Diane Boyer en tant que membres du comité de concertation de la Bibliothèque Édith-Poiré de Saint-Lambert-de-Lauzon.

ADOPTÉE à l'unanimité

CC-13-14-114

SRM

2.9

Comité de sélection – Sélection de firmes en entretien ménager

ATTENDU que la Commission scolaire des Navigateurs doit désigner les personnes aptes à siéger au comité de sélection devant retenir les firmes en entretien ménager requises pour certains établissements pour l'année 2014-2015 et deux années d'options;

ATTENDU la recommandation du directeur des Services des ressources matérielles à l'effet de désigner messieurs Michel Leclerc, coordonnateur aux Services des ressources matérielles, Louis Bouffard, chargé de projet aux Services des ressources matérielles et René-Yves Desjardins, retraité des Services des ressources matérielles à la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, en tant que représentant de l'externe sur ledit comité;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Gisèle Beaulieu et résolu :

QUE messieurs Michel Leclerc, coordonnateur aux Services des ressources matérielles, Louis Bouffard, chargé de projet aux Services des ressources matérielles et René-Yves Desjardins, retraité des Services des ressources matérielles à la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, ce dernier en tant que représentant de l'externe, soient désignés pour siéger au comité de sélection devant retenir les firmes en entretien ménager requises pour certains établissements pour l'année 2014-2015 et deux années d'options étant précisé que monsieur Richard Dion, directeur des Services des ressources matérielles, est désigné par le dirigeant d'organisme en tant que secrétaire dudit comité.

ADOPTÉE à l'unanimité

CC-13-14-115

PRÉSIDENT

2.10

Demande de financement pour les élections scolaires du 2 novembre 2014

ATTENDU que les compressions budgétaires imposées au cours des trois dernières années ont eu un impact négatif sur le budget de la Commission scolaire des Navigateurs;

ATTENDU que les règles budgétaires sont imposées par le Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport;

ATTENDU l'ampleur du processus électoral requis pour mener à bien l'élection scolaire du 2 novembre 2014 en regard à l'élection d'un

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

président ou d'une présidente du conseil des commissaires au suffrage universel;

ATTENDU les coûts très élevés de ces élections sur le territoire de la Commission scolaire des Navigateurs;

ATTENDU l'importance et la volonté de soutenir la démocratie scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Shaik et résolu :

DE DEMANDER au Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport de verser une allocation budgétaire spéciale pour financer les élections scolaires du 2 novembre 2014:

ADOPTÉE à la majorité
1 contre avec mention
Monsieur Marcel Vézina

3.0 INFORMATION

3.1 Rapport de la directrice générale

Madame Esther Lemieux, directrice générale, présente son rapport tel que déposé à l'ensemble des membres du conseil des commissaires et donne de l'information additionnelle.

4.0 RAPPORTS DES COMITÉS

4.1 Comités obligatoires

4.1.1 Comité de gouvernance et d'éthique

Aucun point

4.1.2 Comité de vérification

Aucun point

4.1.3 Comité des ressources humaines

Aucun point

4.1.4 Comité de transport

Aucun point

4.1.5 Comité EHDAA

Monsieur Jean-Philippe Lachance-Tremblay, vice-président du comité EHDAA, informe les membres du conseil des commissaires que lors de la réunion du comité EHDAA du 8 avril 2014 les règles de régie interne ont été adoptées et le plan d'action 2014-2015 a été finalisé.

4.1.6 Comité de parents

Monsieur François-Yves Dubé, commissaire-parent, informe les membres du conseil des commissaires qu'une réunion a eu lieu le 14 avril 2014. Lors de cette réunion, monsieur Jean-Philippe Lachance-Tremblay a résumé les sujets présentés au congrès de l'AQETA. De plus, une présentation a été faite relativement au plan d'intervention, laquelle fut très appréciée.

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

4.2 Comités internes formés par la Commission scolaire des Navigateurs

Comité relatif au mode de rémunération des commissaires

Monsieur Éric Tardif, commissaire, demande aux membres du conseil des commissaires de transmettre leurs commentaires avant le 1^{er} mai 2014.

Fondation vie active des Navigateurs

Monsieur Michel Chabot, commissaire, informe les membres du conseil des commissaires qu'une réflexion a été faite à la suite de l'annulation du tournoi de golf. Un sondage sera effectué dans les prochains jours auprès du personnel de la Commission scolaire des Navigateurs afin de vérifier leur intérêt à participer à un projet de financement pour un loto voyage.

5.0 QUESTIONS DIVERSES

5.1 Questions et messages des commissaires

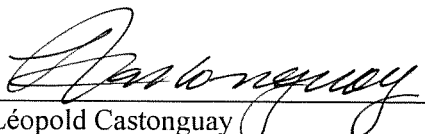
Quelques membres du conseil des commissaires demandent des précisions et donnent certaines informations ou suggestions.

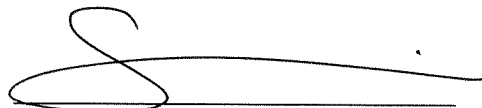
6.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Tardif et résolu :

D'adopter la levée de la séance à 21 h 08.

ADOPTÉE à l'unanimité


Léopold Castonguay
Président


Guylaine Giguère, avocate
Secrétaire générale

CC-13-14-116